



Photos CA

## Cultures ornementales – Juillet 2017

**Directeur de publication :** Jean-Bernard Gonthier Président de la Chambre d'agriculture de La Réunion  
24, rue de la source – BP 134 - 97463 St-Denis Cedex - Tél : 0262 94 25 94 - Fax : 0262 21 06 17

**Animateur filière :** Eric Vitry

**Comité de rédaction :** Chambre d'agriculture, Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt, Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles, Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail – Laboratoire de la Santé des Végétaux.

**Membres associés au réseau d'épidémiosurveillance :** Anafruit, ArmeFlor, Association des Vergers de l'Ouest, Cirad, CTICS, EPLEFPA de St-Paul, eRcane, Gab Réunion, SCA Coop Ananas, SCA Fruits de La Réunion, SCA Terre Bourbon, SCA Vivéa, Sica TR, Tereos Sucre OI.

### A retenir

**Météorologie :** un hiver plus doux que prévu mais aussi plus sec avec un déficit de pluviométrie.

**Rose :** le mildiou profite de conditions climatiques favorables pour s'installer sous abris.

### Météorologie

**Tableau 1 :** relevés de juillet 2017 comparés aux moyennes décennales du mois de juillet.

Poste	Ravine des Cabris	PK 14 – Le Tampon	Bras Pistolet
Températures moyennes décennales (°C)	18,3	15,1	16,7
Températures moyennes mensuelles (°C)	19,4	16,4	17,8
Pluviométrie décennale (mm)	70,3	66,7	256,6
Pluviométrie mensuelle (mm)	40,5	28,5	198,7

### Phénologie

Parcelles	Cultures	Variétés	Altitude (m)	Lieu-dit	Stade
PR1	Rose	Diverses	1212	Plaine des Cafres	Floraison
PR2	Rose	Diverses	640	Mare à Citrons	Formation des tiges
PR3	Rose	Diverses	630	Mare à Citrons	Floraison
PR4	Rose	Diverses	295	Bassin Martin	Floraison
PR5	Rose	Diverses	290	Ligne des Bambous	Floraison
PR6	Rose	Magic red	810	Hell-Bourg	Floraison
PR 7	Rose	Diverses	460	Les Avirons	Floraison

## Etat phytosanitaire des parcelles

Echelle de notation des dégâts : 0 : absence / 1 : faible présence / 2 : attaque moyenne / 3 : forte attaque

Légende pour l'évaluation des risques :

**Risque nul** : pas de pression des bioagresseurs

**Risque moyen** : présence de bioagresseurs avec impact possible sur culture

**Risque faible** : possibilité de présence mais pas d'impact sur culture

**Risque élevé** : bioagresseurs présents avec impact certain sur culture

- Rose

Bioagresseurs	Situation des parcelles	Seuil de risque	Évaluation des risques
Tétranyque ( <i>Tetranychus urticae</i> )	PR1 : 0 PR2 : 0 PR3 : 1 PR4 : 0 PR5 : 1 PR6 : 0 PR7 : 2	Classe 2 Plusieurs dizaines d'insectes ou 2 à 5 foyers/serre	<b>Risque moyen</b> : une seule parcelle est concernée par des dégâts qui impactent la commercialisation.
Oïdium du rosier ( <i>Podosphaera pannosa</i> )	PR1 : 1 PR2 : 2 PR3 : 2 PR4 : 3 PR5 : 1 PR6 : 1 PR7 : 1	Classe 3 30 à 50 % du feuillage touché	<b>Risque moyen</b> : les parcelles en altitude sont un peu plus impactées.
Thrips californien ( <i>Frankliniella occidentalis</i> )	PR1 : 1 PR2 : 2 PR3 : 1 PR4 : 3 PR5 : 3 PR6 : 1 PR7 : 2	Classe 2 moyenne de 10 thrips/fleur	<b>Risque élevé</b> : bioagresseurs présents avec impact certain sur la culture. Les thrips font un retour sur les parcelles en basse altitude. Des prospections seront menées en août pour identifier les espèces.
Aleurodes des serres ( <i>Trialeurodes vaporariorum</i> )	PR1 : 0 PR2 : 0 PR3 : 1 PR4 : 1 PR5 : 0 PR6 : 0 PR7 : 0	Classe 2 attaque moyenne	<b>Risque nul</b> : depuis plusieurs mois le ravageur est absent des parcelles, sauf pour PR3 et PR4 où les populations sont constantes.

### Faits marquants :

- La persistance du mildiou et de l'oïdium sur Salazie s'explique par un micro-climat propre au cirque de Salazie.
- Sur PR 4, on observe aussi un maintien de ces deux maladies.

Contact animateur du réseau d'épidémiosurveillance cultures ornementales : Eric Vitry, Chambre d'agriculture de La Réunion  
Tél : 0262 37 26 17 / 0692 70 04 55 / email : [eric.vitry@reunion.chambagri.fr](mailto:eric.vitry@reunion.chambagri.fr)

Bulletin consultable sur [www.bsv-reunion.fr](http://www.bsv-reunion.fr)

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence française pour la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.